

La table ronde à laquelle nous avons pu assister a pris place au sein de La Coloc' de L'Ourcq en Seine-Saint-Denis. Un lieu ancré dans l'économie sociale et solidaire. Ce lieu est rattaché à la Fédération sportive et gymnique du travail créée en 1934. L'endroit n'est donc pas neutre. En effet, la fédération défend l'idée d'un sport pour tous, solidaire et laïc. Ces idées défendues sont liées à son histoire qui est proche du socialisme, du communisme et du mouvement ouvrier. De plus, cette fédération est historiquement ancrée dans les quartiers populaires. L'objectif de cette table ronde était de réfléchir autour de ce que pourrait être une politique sportive émancipatrice, égalitaire et progressiste. Cette colloque prend place dans un contexte particulier avec l'arrivée des élections municipales mais aussi deux ans après l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ainsi, nous verrons les convergences qui ressortent entre les différents intervenants ainsi que les divergences et points de tension. Enfin, nous verrons les questions qui n'ont pas été évoquées.

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux convergences sur lesquels les intervenants sont tombés d'accord. Les constats sont unanimes, on recense un manque d'infrastructures et d'accès à ces dernières par les clubs sportifs ainsi qu'un manque de moyens symboliques et culturels qui aboutissent à des phénomènes comme les inégalités sociales. De plus, tous les acteurs s'entendent sur le rôle déterminant des politiques publiques et des bénévoles dans la mise en place de politiques sportives.

Ces constats sont causés par plusieurs facteurs. Premièrement, aujourd'hui, le sport n'est pas une obligation dans les politiques. On l'utilise, et parfois pour répondre à des problématiques très transverses mais sans réellement le mettre sur le devant de la scène.

L'enjeu commun évoqué est alors de faire du sport un droit, au même titre que la santé. Face à cette reconnaissance, les acteurs tels que les collectivités territoriales, les élus ou encore les députés seront obligés de mettre en place des actions afin de développer les politiques sportives et faire grandir le sport sur le territoire. L'idée est de faire accéder le sport à tous en donnant la priorité aux publics éloignés préalablement ciblés.

Pour donner suite à cela, un bon nombre de solutions ont été évoquées. Parmi elles, de nombreuses ont fait sens pour l'ensemble des acteurs. Dans un premier temps, le soutien au tissu associatif et particulièrement aux associations qui portent l'inclusivité, l'égalité homme/femme ou encore le sport santé paraît essentiel afin de toucher le public le plus large. De plus, les intervenants se mettent d'accord sur une co-construction des politiques sportives avec les acteurs locaux. L'idée est de mettre en commun les différents acteurs tels que les collectivités, les clubs ou encore les habitants afin de créer des projets universels. On parle ici de logique de «territoire sportif» et de citoyenneté par le sport. Par ce biais, il est important de bien saisir les enjeux de leurs demandes pour comprendre les demandes et les mettre en place de la meilleure des façons. Pour finir, les avis convergent pour donner la parole aux habitants. Pour cela, il est recommandé de commencer par les écouter faisant état de «démocratie du sport». De plus, il est important de les sensibiliser à l'importance qu'ils soient représentés par des élus qui portent leurs demandes et leurs intérêts. Pour cela, c'est à eux d'aller voter et de s'intéresser de plus près à ces sujets afin d'être représentés au mieux. A travers cela, l'idée est de faire porter le sport aux bonnes personnes, des citoyens sensibles à ce sujet. Durant la table ronde, l'hypothèse de faire des femmes, des athlètes de haut niveau ou encore de passionnées pour faire partis de ces personnes a été évoquée.

La première divergence apparaît entre le discours politique, qui valorise fortement le sport, et la réalité des choix budgétaires. On présente le sport comme un levier essentiel de cohésion sociale, d'émancipation et de santé publique, les Jeux de Paris 2024 ont encore renforcé cette mise en avant. Cependant certains intervenants ont évoqué que cette reconnaissance reste en décalage avec les décisions financières. La baisse du budget du sport, l'absence d'une loi d'héritage ambitieuse et la difficulté à inscrire durablement le sport parmi les priorités gouvernementales montrent clairement l'écart entre ce que veut montrer la politique et l'investissement réel. Le sport bénéficie d'une dimension symbolique mais reste secondaire dans les arbitrages budgétaires.

Un deuxième point de divergence concerne la finalité même du sport. Deux visions s'opposent nettement. D'un côté, une approche tournée vers le rayonnement international et les grands événements: le sport devient alors un outil d'image, de prestige et d'attractivité territoriale, représenté par des infrastructures

emblématiques et la quête de médailles. De l'autre, une vision plus sociale et émancipatrice défend le sport comme une véritable mission de service public. L'objectif est alors de garantir un accès effectif à la pratique pour tous, de réduire les inégalités territoriales et sociales, et de faire du sport un vecteur d'éducation populaire.

Un troisième point de divergence porte sur la nature des équipements financés. Les politiques récentes ont privilégié la multiplication d'équipements de proximité, souvent légers et en libre accès. Ces dispositifs ont l'avantage d'être rapides à installer et politiquement visibles. Cependant, ils sont régulièrement critiqués pour leur manque d'encadrement, de sécurité et de durabilité. À l'inverse, certains acteurs défendent des équipements structurants — piscines, gymnases complets, complexes spécialisés — indispensables pour un apprentissage encadré, notamment en natation. La divergence oppose ainsi une logique quantitative à une logique qualitative.

Un quatrième point de divergence concerne la reconnaissance du caractère politique du sport. Certains intervenants considèrent le sport comme un domaine qui devrait rester à distance des affrontements idéologiques. À l'inverse, d'autres affirment que le sport est intrinsèquement politique: les choix budgétaires, les priorités d'investissement, la répartition territoriale des équipements ou encore l'encadrement scolaire relèvent bel et bien de décisions politiques. Le débat autour des «30 minutes d'activité physique» à l'école illustre bien cette tension: certains y voient une mesure pragmatique, d'autres une vision hygiéniste déconnectée des infrastructures et du rôle des enseignants d'EPS. La divergence porte donc sur la nature même du sport.

Enfin, un cinquième point de divergence, particulièrement central, concerne la tension entre logique de service public et logique privée. Le débat autour des délégations de service public fige cette opposition. Pour certains, la gestion en régie directe garantit la cohérence avec une conception du sport comme droit fondamental et mission publique. Le recours au privé apparaît alors comme un risque de marchandisation progressive. Pour d'autres, les contraintes budgétaires et techniques imposent une forme de pragmatisme: certaines infrastructures lourdes nécessitent des compétences spécifiques et une capacité de gestion que les collectivités ne peuvent pas toujours assumer seules. Le partenariat public-privé devient alors un outil de viabilité.

Enfin, certaines questions importantes sont restées ouvertes ou seulement partiellement traitées au cours de la table ronde.

Une question concerne le ciblage des publics dans une politique de «sport pour tous». Les intervenants ont unanimement souligné la nécessité de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et de toucher les publics éloignés. Cependant, la question stratégique n'a pas été réellement tranchée, faut-il prioriser les financements en direction des publics les plus en difficulté, au risque d'un impact quantitatif limité, ou chercher une efficacité immédiate en s'appuyant sur des publics déjà mobilisables ?

Cette tension entre logique d'équité et logique d'efficacité n'a pas été explicitement discutée. Les travaux de Patrick Mignon ou de Christian Pociello sur les inégalités sociales de pratique peuvent nous aider à mieux comprendre les déterminants sociaux de l'engagement sportif et à éclairer ce type de choix politique.

Une seconde question porte sur les contraintes structurelles imposées par l'État aux collectivités territoriales. Si le manque de subventions, la baisse des budgets ou la «crise des ciseaux» ont été évoqués, les intervenants n'ont pas approfondi la manière dont le cadre institutionnel et budgétaire national limite concrètement les marges de manœuvre locales. Or, la décentralisation du sport en France reste incomplète et le sport n'est pas une compétence obligatoire des collectivités. Les travaux de William Gasparini sur la gouvernance du sport, ainsi que les analyses en politiques publiques sportives, peuvent nous aider à mieux saisir ces rapports entre État, collectivités et mouvement sportif, et à comprendre dans quelle mesure ces contraintes pèsent sur la mise en œuvre d'un sport réellement émancipateur.

Pour conclure, cette table ronde montre que le sport est un enjeu de droit et de justice sociale, au cœur des politiques publiques. Elle révèle cependant un décalage persistant entre les ambitions affichées et les moyens réellement engagés, ce qui laisse ouvertes de nombreuses questions sur la capacité des acteurs à faire du sport un véritable levier de transformation sociale des territoires.